

**VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

5700, 4e Avenue Ouest, RC

1 866 266-0008

Québec

Québec

G1H 6R1

<http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/plan-action-gestes.asp>**2187 CONCESSIONNAIRES**<http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/automobiles/concessionnaires.asp>

Les concessionnaires du Québec peuvent devenir partenaires du programme Roulez électrique afin d'offrir à leurs clients un rabais immédiat lors de l'acquisition d'un véhicule admissible.

Le montant alloué dans le cadre du programme peut aller jusqu'à 8 000 \$ par véhicule.

Le programme est offert aux particuliers, aux entreprises, aux municipalités et aux organismes sans but lucratif.

Le programme permet également aux particuliers de bénéficier d'une aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile de 240 volts.

**2188 RABAIS À L'ACHAT OU À LA LOCATION**<http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/particuliers/rabais.asp>

Le programme Roulez électrique offre un rabais à l'achat ou à la location aux particuliers, aux entreprises, aux municipalités du Québec et aux organismes à but non lucratif qui souhaitent faire l'acquisition de véhicules admissibles.

En 2012, le rabais accordé varie de 5 000 à 8 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques et les hybrides rechargeables. Un rabais de 1 000 \$ est accordé pour les véhicules hybrides non rechargeables et électriques à basse vitesse.

**2189 REMBOURSEMENT POUR LES BORNES DE RECHARGE**<http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/particuliers/remboursement.asp>

Vous avez fait l'achat ou la location d'un véhicule entièrement électrique ou d'un véhicule électrique hybride rechargeable? Vous pouvez également profiter d'un soutien financier pour acheter et installer une borne de recharge de 240 volts à votre domicile.

**2190 ROULEZ ÉLECTRIQUE**<http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/particuliers/rabais.asp>

Dès le 1er janvier 2012, participez au programme Roulez électrique et obtenez un rabais pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ lors de l'achat ou de la location d'un véhicule admissible.